

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 801

Artikel: Priorité aux naturalisations
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 801 19 décembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gérard de Rham

801

Domaine public

Priorité aux naturalisations

La tolérance! Par quels étranges cheminements ce mot que le XVIII^e siècle a chargé de son sens fort, celui du respect par chacun et par l'Etat des convictions religieuses et philosophiques de toute personne, par quels détours ce mot s'est-il vu de plus en plus associé au seuil, au rejet, c'est-à-dire à l'intolérance?

Le détour passe par les sciences.

La médecine et la physiologie ont analysé les limites de tolérance, avant que le corps ne manifeste son refus par des symptômes morbides.

Puis la sociologie, raisonnant à partir de la métaphore du «corps social», déclare que les sociétés indigènes connaissent face à l'étranger des seuils de tolérance. Le seuil ne saurait donc être dépassé. L'intolérance trouverait de la sorte son fondement scientifique!

Mais la pseudo-science est incapable de donner des chiffres cohérents. Au temps de l'initiative Schwarzenbach, on estimait en Suisse à 15% le seuil de tolérance à l'immigration étrangère. C'est-à-dire au niveau où la réaction fut observée.

Pourtant Genève recense 30% d'étrangers, cinq communes vaudoises dépassent même ce chiffre, allant jusqu'à 37% d'étrangers. Le Tessin compte 25% d'étrangers; Vaud, 20%. Certes des réactions s'observent, mais rien qui permette de parler d'un seuil fatidique.

La France compte quatre millions d'étrangers immigrés. Du coup, des hommes politiques décrètent aujourd'hui que 7 à 8% est le «seuil de tolérance».

*Laissons donc la science incertaine!
Ce qui frappe, en revanche, c'est que les pays qui*

sont nos voisins ont été et sont confrontés à des problèmes migratoires difficiles et qu'ils les surmontent.

La France connaît la forte présence de Français appartenant à des ethnies non hexagonales, sans parler des doubles nationaux. L'Allemagne a absorbé l'immigration des Allemands de l'Est. L'Italie, de considérables mouvements internes. L'Europe, si elle évolue, facilitera, de surcroît, les «brassages» et la mobilité.

Ces épreuves, ces mises à l'épreuve, ont renforcé la force d'adaptation et la vitalité des nations européennes.

La Suisse, en comparaison, a été protégée, malgré des chiffres forts d'immigration qui, ailleurs, seraient jugés «intolérables».

Les immigrés, dans leur immense majorité, viennent des pays proches et voisins. Dans le canton de Vaud, les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement sont composés pour les trois quarts: d'Italiens (45%), d'Espagnols (14,6%) et de Français (13,7%).

La Suisse, sans passé colonial, n'a pas à considérer comme nationaux des ressortissants d'ethnies lointaines. Que serait-ce si des Canaques (ou des

SUITE AU VERSO

A NOS LECTEURS

Toute l'équipe du journal vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses vœux pour la nouvelle année.

Notre vœu à DP est de pouvoir poursuivre en toute indépendance. Sans votre appui tangible ce pari est impossible. N'oubliez donc pas, avant les fêtes, notre bulletin de versement. Merci!

Nous suspendons la parution de DP pour deux semaines. Rendez-vous donc au 9 janvier 1986.

C'est le sol qui manque le moins

Curieusement, en Suisse, l'usage réservé au sol ne fait pas l'objet d'un véritable désir de connaissance. Dans le climat politique actuel, on ne voit pas quel événement — excepté un bilan dramatique débouchant sur un problème de survie — pourrait provoquer un changement d'attitude.

L'allergie ambiante aux statistiques fait que celles consacrées à la superficie de la Suisse n'ont pas bénéficié du statut exceptionnellement privilégié que connaissent les statistiques agricoles dont elles

SUITE DE L'ÉDITO

Tamouls!) avaient, en naissant citoyens d'outre-mer, un passeport suisse?

Enfin, la grande vague d'immigration (1962-1968) est assez ancienne pour que l'intégration, par exemple la scolarisation des enfants, ait fortement progressé.

En revanche, il demeure totalement malsain qu'une partie aussi importante de la population active soit durablement dépourvue de droits. Et surtout il serait grave que le problème spécifique des réfugiés envenime à nouveau celui, apaisé, de l'immigration.

L'ensemble des circonstances exige donc une politique nouvelle, active de naturalisations. Les moyennes actuelles de naturalisation sont infiniment trop basses. Il est urgent, notamment, pour la deuxième génération née en Suisse, de revoir la procédure, de l'accélérer et de rendre la démarche naturelle.

C'est une priorité nationale.

Aux cantons romands de prendre des initiatives. En plus, la «latinité» s'en trouverait renforcée.

A. G.

auraient pu être pourtant l'heureux prolongement. En effet, on ne connaît que très approximativement la part des diverses utilisations de notre sol et plus mal encore la répartition des affectations définies par les plans d'extension communaux qui devront être réalisés dans l'ensemble de la Suisse pour fin 87. Il a suffi que le Conseil fédéral, dans un souci *légitime* de cohérence, s'avise de mettre à l'abri de la construction 450 000 ha de surface d'assolement pour que soit déclenchée, de la part des opposants, une salve d'arguments s'appuyant sur des chiffres fantaisistes, excluant d'emblée toute discussion sérieuse.

On ne connaît pas mieux l'état de la propriété foncière d'une manière générale ni le nombre de propriétaires fonciers. De quoi être surpris quand on sait que notre système à la fois postule la propriété privée et combat la concentration de la propriété foncière. Cette carence en informations précises empêche tout jugement sur le bien-fondé de la politique menée actuellement dans ce domaine; elle fut désagréablement ressentie lorsqu'il fallut réfuter les chiffres extravagants concernant les propriétés étrangères avancés par l'Action nationale.

L'INSISTANCE DES FAITS

Quant au rôle joué par le prix et les valeurs du sol, on peut carrément déclarer qu'il s'agit d'un des secteurs les plus discrets de l'économie. Pourtant, même si tout un chacun ne peut se prévaloir du droit de consulter les actes de vente cas par cas, les transactions foncières prises dans leur ensemble sont accessibles et peuvent faire l'objet d'étude. Jamais cependant, jusqu'à ce jour, une analyse n'a été envisagée sur le plan national et les statistiques prévues par le Conseil fédéral dans la première Loi sur l'aménagement du territoire ont disparu dans la seconde. Par ailleurs, très rares sont les cantons qui disposent de telles informations, comme le révèle l'enquête menée par N. Schwab et M. Vuthier dans le cadre d'une étude pilote.

Cette opacité risque à terme de rendre la propriété foncière suspecte; en outre, la méconnaissance qu'en ont les responsables politiques peut les amener à prendre des décisions peu pertinentes. Les

304 esquisses de projet et propositions de collaboration reçues — Recherche «Sol»

Sur la base de la mise au concours de mars 1985, 276 esquisses de projet et 28 propositions de collaboration ont été remis au Fonds national suisse, provenant de 216 instituts, bureaux ou personnes. Pour réaliser tous ces projets, une somme de 52 millions de francs aurait été nécessaire.

De ces 276 esquisses, 86 (31%) concernent le domaine 2 (qualité du sol et modes d'exploitation) du programme de recherche, 115 (42%) le domaine 3 (utilisation pour la construction et utilisation mixte) et 62 (22%) le domaine 4 (répartition des modes d'utilisation du sol). 13 esquisses (5%) n'ont pu être rangées dans aucun des domaines de recherche; certaines d'entre elles sortaient nettement du cadre défini dans le plan d'exécution.

Parmi les 216 soumissionnaires, 51 (24%) sont rattachés à un institut universitaire, 12 (5%) à une station de recherches, 19 (9%) à une autre organisation subventionnée par l'Etat et 134 (62%) à un bureau ou institut privé.

177 soumissionnaires (soit le 82%) proviennent de Suisse alémanique, 35 (16%) viennent de Suisse romande et 4 (2%) de Suisse italienne.

Extrait du Bulletin 2. Programme national de recherche «Sol», septembre 1985.

faits sont pourtant têtus. Dans une société où l'espace est de plus en plus disputé à défaut d'être compté, les difficultés d'organisation surgissent au fur et à mesure que la densité s'accroît et l'autorité